

TIGNES

—
N°3

—
AUTOMNE

—
NOVEMBRE 2022

LE MAG DE LA COMMUNE



p/06

—
LES PARCS DE
STATIONNEMENT

p/16

—
DÉVELOPPEMENT DURABLE

p/28

—
HISTOIRE DE TIGNES

SOMMAIRE

06

UNE NOUVELLE CONCESSION
POUR LES PARCS DE
STATIONNEMENT



TIGNES

LE MAGAZINE DE LA COMMUNE

mairie@tignes.net

<https://www.mairie-tignes.fr>

Directeur de la publication : Serge Revia

Rédaction : Jean Vogt, Pierre-Yves Arnaud

Photos : Mairie de Tignes

Création graphique et mise en page : Service communication,
Mairie de Tignes

Impression : Riccobono Offset Presse

Tirage : 4 000 exemplaires ISSN 2739-3704

08 REPENSER L'ENTRÉE
DU VAL CLARET

10 LE PLAN LOCAL
D'URBANISME ÉVOLUE

14 UNE ANNÉE NOIRE
POUR LE GLACIER DE LA
GRANDE MOTTE



16 OPÉRATIONS NETTOYAGE

18 LE TRI DES DÉCHETS

22 LA MOBILITÉ



10-31-3162 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

3 QUESTIONS À MONSIEUR LE MAIRE

Quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer le stationnement au Val Claret cet hiver ?

Pour l'hiver 2022/2023 l'organisation du stationnement à Tignes et particulièrement au Val Claret ne connaîtra pas de changements majeurs par rapport aux années antérieures.

Le nombre d'abonnements pour la saison n'est pas modifié, tout comme les avantages des partenariats propriétaires et socioprofessionnels.

Plus spécifiquement pour le Val Claret, nous reconduisons le principe de gestion mis en place jusque-là en renforçant autant que possible l'accompagnement des clients.

Pour cela, la capacité de stationnement du parking Grande Motte sera portée à son maximum en récupérant tous les abords du Village Club Med, soit 400 places au total.

En cas de saturation, des zones d'extension pourront être ouvertes en essayant de limiter au maximum le stationnement sur voirie et le long des voies départementales.

Lors de fortes affluences, les clients seront accueillis au niveau du parking Grande Motte pour un accompagnement particulier.

Enfin, et c'est certainement le plus gros changement, l'ensemble des stationnements sur voirie seront réglementés en zones bleues limités à 1 heure pour inciter les automobilistes à utiliser les parkings souterrains ou aériens autorisés.

La coordination des différents services de navettes permettant de relier Tignes à Val-d'Isère est très loin d'être parfaite. Est-il possible à l'avenir de l'améliorer ?

Jusqu'alors, ce service était assuré, uniquement en saison hivernale et de manière payante, par la Région, autorité compétente en matière de mobilité interurbaine.

Les communes de Tignes et Val-d'Isère ont souhaité mettre en place un service de navettes cette saison estivale, à titre expérimental, et de manière

gratuite pour l'utilisateur.

Trois acteurs différents interviennent dans le circuit reliant Tignes 2100 au village du Fornet à Val-d'Isère : la STGM, délégataire du service des remontées mécaniques, qui assure également le service de navettes sur la commune de Tignes, relie Tignes 2100 à Tignes 1800, la Région assure le trajet entre Tignes 1800 et Val-d'Isère et enfin la STVI, délégataire du service des remontées mécaniques qui assure également le service de navettes sur la commune de Val-d'Isère, relie le village du Fornet depuis l'entrée de Val-d'Isère. La coordination parfaite de ces différents acteurs n'est pas toujours facile à réaliser. Cette liaison a néanmoins rencontré un large succès cet été et la Municipalité étudie des solutions pour pouvoir la pérenniser, tant sur le plan organisationnel que financier.

Pourquoi est-il si difficile de trouver une borne de recharge pour un véhicule électrique ?

L'exploitation des parkings de Tignes fait l'objet d'une délégation de service public. Le nouveau délégataire s'est engagé à pourvoir dans un premier temps, un minimum de 5% des places en bornes de recharge. Deux sites de charge rapide ont déjà été déployés ; ils deviendront payant à compter de cet hiver.

Le développement durable étant un axe majeur de notre mandat, cette proportion sera donc amenée à évoluer avec le temps, au vu de la croissance du marché du véhicule électrique.



Serge Revial
Maire de Tignes

LES TRIBUNES POLITIQUES

Si le COVID semble nous laisser un répit, Tignes fait encore face à de nombreux vents contraires en 2022 : la fin des tarifs spéciaux, la fonte accélérée du glacier, une inflation galopante doublée d'une injonction à la sobriété énergétique, une atmosphère générale de "ski bashing". Ce sont autant d'éléments qui fragilisent notre modèle économique, et au-delà, notre modèle social de vie à l'année. Il est donc impératif de répondre à ces défis, en gardant comme ligne de conduite l'idée d'un projet durable pour Tignes. Agir sur les enjeux du moment, en pensant à long terme.

Ainsi, nous avons préservé l'accessibilité du prix du forfait, pour les saisonniers, pour la très grande majorité des résidents, et maintenu la gratuité pour les moins de 18 ans. Dispositif indispensable, dans une commune où le ski reste un des seuls sports praticables en hiver

Nous avons raccourci drastiquement la saison estivale de ski et anticipé son absence en octobre. C'est un coup dur porté à tous ceux qui ouvrent à la Toussaint, période pour laquelle il est difficile de remplacer l'attractivité du ski. La combe de double M, est la zone qui fait consensus pour remplacer le sommet du glacier, devenu trop hostile. Nous échangeons étroitement avec le parc de la Vanoise et les services de l'état afin de définir les nouveaux contours d'un ski d'automne soutenable et durable.

Par ailleurs, nous restons exigeants sur la qualité de notre offre touristique : Nous renforçons ainsi le plan des illuminations de Noël sur l'ensemble des quartiers de la station mais dans un contexte de sobriété, les spots éclairant nos montagnes ne seront pas allumés. Nous déployons de nouveaux schémas de mobilité, afin de faciliter la vie de nos saisonniers et le confort de nos clients. Nous lançons un grand plan de rénovation des parkings avec un nouveau partenaire Indigo, en conservant la maîtrise tarifaire. Nous travaillons avec la STGM sur l'optimisation du domaine skiable et le remplacement du télésiège de l'aiguille rouge sera une grande bouffée d'air pour les villages.

Ce développement ambitieux, innovant et raisonné se retrouve dans la candidature au label Flocon Vert pour lequel nous attendons un verdict mi-novembre. Nous sommes confiants quant à son obtention, mais au-delà de la reconnaissance qu'il apporte, c'est une démarche structurante que tous les acteurs, tous les Tignards, doivent s'approprier.

Cette boussole d'un tourisme responsable, attendue par nos clients, observée par les médias, continuera de nous guider pour surmonter les prochains obstacles et dessiner un avenir durable pour Tignes et ses habitants.

les prochains obstacles et dessiner un avenir durable Tignes et ses habitants.

L'équipe Naturellement Tignes

Cher-e-s Tignard-e-s,

Tignes connaît son 1^{er} automne sans ski depuis la mise en place des remontées mécaniques dans le secteur de la Grande Motte. Bien que le ski d'automne ait déjà perdu de son ampleur ces dernières années en raison de l'amoindrissement des jours de ski, il restait le dynamisme de cette période de l'année et un élément différenciant pour notre Marque TIGNES.

Plusieurs domaines de montagne ont connu l'arrêt de cette activité, comme nos amis de La Plagne. Les conséquences pour le territoire sont multiples et l'une d'elles est l'impact sur la vie de village à l'année. Nous devons conserver du dynamisme et de l'attractivité sur cette période.

Sans vouloir parler d'un acharnement à tout prix du maintien du ski d'automne sur le glacier, les solutions actuelles mises en place peuvent être plus ambitieuses, particulièrement sur la combe de double M, avec une volonté de snowfarming plus poussée de la part des élus de la majorité. De plus, Tignes a mis de côté sa casquette « entraînement en haute altitude » depuis trop longtemps. Peut-être est-il temps de la renfiler particulièrement sur cette période ? Nous avons les infrastructures, utilisons-les.

Vos élus Nouvelle Trace

LA FIN DES TARIFS SPÉCIAUX



Tolérée depuis l'entrée en vigueur de la Loi Montagne en 1985, la pratique tarifaire qui conduit à l'application par la commune ou son exploitant des remontées mécaniques de tarifs différenciés, voire de gratuité pour certains usagers a attiré l'attention des juridictions financières. Le Préfet de la Savoie a rappelé cet été que les tarifs spéciaux relevaient d'une pratique illégale et discriminatoire. Le principe de base est celui de l'égalité des usagers devant le service public. La chambre régionale des Comptes a également pointé cette irrégularité et a imposé une remise en conformité immédiate.

La fin de ces pratiques tarifaires met à mal l'écosystème local des stations, principalement en termes d'attractivité pour le marché de l'emploi, de compétitivité pour la dynamisation de l'immobilier de loisirs, et d'accessibilité à la pratique sportive. Pour préserver les équilibres sociaux des territoires de montagne, des discussions associant les exploitants des remontées mécaniques, les services de l'État et les élus locaux ont eu lieu. Après 10 mois de concertation, les services de l'État ont déterminé le cadre au sein duquel les communes devront désormais évoluer. Il convient de distinguer si

les tarifs sont dits publics ou s'ils répondent à un régime de commercialisation propre à l'opérateur des remontées mécaniques. C'est donc principalement dans le cadre d'accords commerciaux (achats en volume) qu'il a été envisagé de remiser des tarifs pour les acteurs socio-économiques de la station. Tignes Développement, qui par le biais du partenariat socio-professionnels est en mesure de négocier des tarifs remisés pour un achat en volume, propose ainsi à tous les socio-professionnels, sous condition d'une adhésion au partenariat, un forfait saison à un tarif sensiblement identique à celui de l'hiver dernier.

Pour compenser la fin des tarifs spéciaux, la STGM a de son côté créé de nouvelles formules tarifaires. Le forfait Tignes/Val-d'Isère est gratuit pour les enfants de moins de 8 ans, un tarif enfant est proposé jusqu'à 18 ans inclus et un tarif étudiant est désormais mis en place dans la grille tarifaire.

UNE NOUVELLE CONCESSION POUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

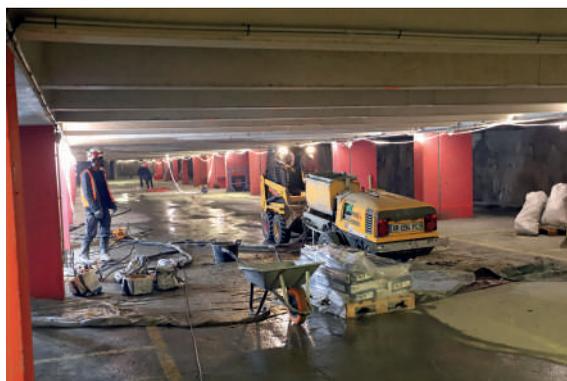
Le contrat qui confiait à Tignes Développement la gestion des parcs de stationnement est arrivé à échéance au 30 septembre 2022. Souhaitant maintenir une gestion déléguée de ce service, en y ajoutant la construction d'un nouveau parking couvert et la remise en état des parkings existants, la commune a fait le choix d'une concession de service public. À l'issue de la procédure de mise en concurrence (appel d'offres), c'est la société Indigo qui a été retenue. Compte tenu de la durée d'amortissement des investissements à réaliser, le contrat a été conclu pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} octobre 2022.

Différentes missions ont ainsi été confiées à la société Indigo dont la création d'un nouveau parc de stationnement, la réhabilitation complète des parcs existants (traitement des pathologies, modernisation etc.), l'exploitation de l'ensemble des installations et une amélioration de la qualité de service et du parcours client.

Des travaux dans les parcs existants

Depuis la fin du mois d'août, d'importants travaux de rénovation ont débuté dans le parking Lac 1, l'un des plus anciens de la station. Les fragilités structurelles avaient déjà été pointées du doigt il y a quelques années en arrière et des travaux de renforcement de la construction avaient été entrepris au courant de l'été 2020.

Pour pérenniser l'ouvrage, les travaux entrepris par le nouveau délégataire se concentrent sur la reprise des joints de dilatation, l'étanchéité des dalles et le renforcement du squelette en béton. Cette première étape ne concerne pour l'heure pas tous les niveaux, tant la tâche s'avère longue. Les plafonds sont renforcés à l'aide de béton projeté. Des lames de carbone viennent compenser le poids supplémentaire engendré par ces reprises de béton. Tout l'art de ce chantier consiste à trouver l'équilibre entre la rigidité de certains éléments et l'élasticité des sols par exemple. L'une des priorités concerne l'étanchéité



des sols pour éviter que le sel amené par les véhicules en hiver ne viennent s'attaquer à l'acier compris dans le béton. Hydrocuré sous haute pression, poncé, le sol est recouvert d'une résine puis peint. L'embellissement à proprement parlé, la remise en peinture des murs, la signalétique, la luminosité du parking n'interviendront que dans un second temps.

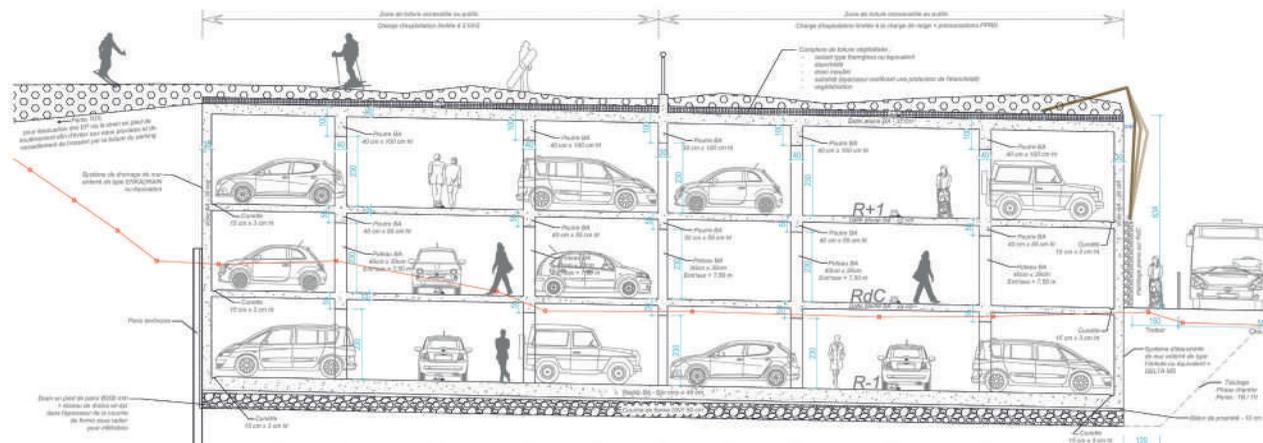
Les conditions tarifaires

Le nouveau contrat de gestion des parkings ne bouleverse pas la politique de stationnement de la commune qui vise à faciliter le stationnement des résidents et saisonniers dans les parkings couverts et favoriser la rotation des véhicules dans les zones bleues. La gratuité, en dehors de la période hivernale, est maintenue. Le stationnement hors zones bleues devient en revanche payant sur l'ensemble du territoire de la commune.

Si pour cet hiver, les tarifs des abonnements augmentent en moyenne de 6% en raison de l'inflation, ils resteront gelés pour la saison 2023/2024. Sur la durée du contrat, la révision des tarifs reste limitée et encadrée. Elle intervient de deux manières : tous les ans, selon une formule basée sur l'évolution d'un coefficient reflétant la structure des charges d'exploitation et des bonus/

malus liés à l'atteinte des objectifs de qualité de service, et de manière un peu plus poussée tous les 6 ans en fonction de la fréquentation et des prévisions de l'exploitant.

Dans tous les cas, la révision tarifaire ne peut conduire à une augmentation annuelle supérieur à l'inflation majorée de 2%.



Un nouveau parking semi-enterré

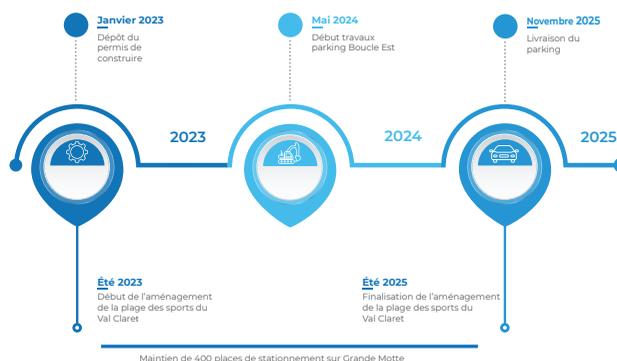
Depuis la construction du Club Med sur une partie du parking de la Grande Motte, plusieurs pistes ont été envisagées pour reconstituer et optimiser les places de stationnement absorbées par la nouvelle construction, sur le secteur du Val Claret.

La construction d'un nouvel ouvrage a été intégrée à la concession concernant la gestion des parcs de stationnement. La société Indigo a par conséquent proposé la construction d'un parking unique de 652 places au niveau du parking Boucle Est. Cette solution, qui s'avère techniquement et financièrement la plus pertinente, permet également de conserver de l'espace suffisant pour aménager la partie résiduelle du parking de la Grande Motte.

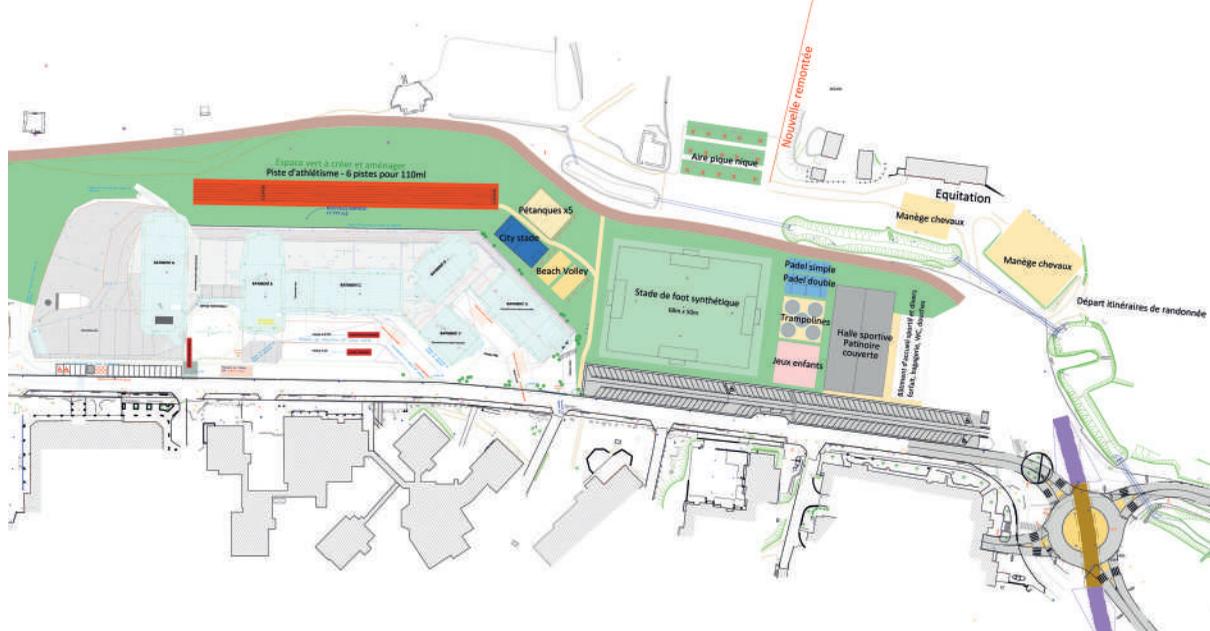
Dans ce projet, l'ensemble des places de stationnement sont couvertes. Construit sur trois niveaux (un niveau enterré et deux niveaux

aériens), ce parking conserve toutes les fonctionnalités existantes (retour skieurs, voirie en double sens et cheminement piétons) et permet de développer des usages complémentaires : accès skieurs, éventuelle zone débutants au niveau de la toiture et amélioration du lien piétons avec le centre du Val Claret.

Le coût de l'investissement (18,2 millions d'euros) sera intégralement supporté par la société Indigo.



REPENSER L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU VAL CLARET



Après deux ans de procédures et d'échanges, un nouveau contrat de délégation d'exploitation des parcs de stationnement a été signé. Les échanges ayant aboutis à ce choix ont permis de définir le positionnement et la taille d'un nouveau parking. En lieu et place du parking aérien de la Grande Motte, il a été retenu la construction d'un ouvrage de 652 places sur le haut du Val Claret.

Dès lors il est possible d'avancer concrètement sur les aménagements à réaliser à l'entrée de l'avenue de la Grande Motte, en termes de typologie, mais également de calendrier de réalisation. Le plan d'ensemble présenté lors de la réunion publique du 25 juillet dernier a été adapté pour répondre aux enjeux d'usage du secteur et lui conférer une attractivité nouvelle. La réunion de concertation, organisée le 29 août a permis d'échanger sur les différents aménagements envisagés, de recueillir les avis et lister les éléments nécessaires au bon fonctionnement global du secteur.

Si certains éléments sont considérés comme indispensables par l'équipe municipale, d'autres propositions d'équipements ont fait l'objet de discussions, soit sur leur positionnement, soit sur

leur opportunité lors de cette dernière réunion.

L'objectif de cet aménagement est de créer une zone d'activités complémentaire de celle du Lac et de donner au Val Claret une identité propre.

Les aménagements suivants sont jugés impératifs :

- Maintien d'une zone libre le long de l'avenue pouvant servir pour du stationnement permanent et/ou du stationnement lors d'événements importants.
- Installation d'un terrain de football synthétique, dont la taille et la position sont contraintes par la géographie du secteur.
- Réalisation d'une halle multifonctionnelle pouvant accueillir une patinoire l'hiver et différentes activités en été (roller, marché couvert, animations...). Son positionnement sur le secteur pourra être discuté.
- Installation d'un bâtiment d'accueil en rapport avec la zone d'activités (accueil en été, pré-accueil station en hiver, rangement du matériel...).
- Une zone de jeux pour enfants.
- Le centre équestre.
- Les bus et camping-cars ne pourront plus stationner sur ce secteur. Des solutions alternatives sont à l'étude.

Pour l'hiver, certains équipements s'effaceront pour laisser la place à un nouveau front de neige animé dans un premier temps par le Hike-Park, le stade de Lognan et le Snowtubing. À plus long terme, une nouvelle remontée mécanique et un retour skieurs depuis le haut du Val Claret sont à l'étude.

Les échanges lors de la réunion de concertation ont permis de valider la plupart des installations projetées et a fait émerger des idées nouvelles. Le terrain de sport synthétique et la halle multifonctionnelle ont été approuvés par l'ensemble des participants. Pour cette dernière, de nombreuses propositions ont été évoquées pour faire vivre l'équipement toute l'année et y développer des événements culturels.

Les équipements ludiques et sportifs (terrains de tennis, terrain de basket, de beach-volley, de padel) et les jeux pour enfants ont recueilli un avis favorable, tout comme le bâtiment d'accueil. De nombreuses propositions de services ont été formulées pour cet équipement. Un mur d'escalade et une cascade de glace ont également été évoqués. En revanche la piste d'athlétisme est remise en cause par la grande majorité des participants.

L'aire de stationnement est plébiscitée par les habitants du Bois de la Laye mais plusieurs

participants regrettent de voir une ligne de stationnement permanent à l'entrée du Val Claret.

Le plan présenté ne détaillait pas les aspects paysagers. Beaucoup d'attentes ont été formulées sur les espaces verts, la végétation arbustive et la présence d'espaces libres. Le projet de renaturation du Retort, qui n'était pas présenté à ce stade des réflexions, trouvera donc pleinement son intérêt dans cet aménagement. L'idée de continuité avec la balade du tour du lac est évoquée ainsi qu'un accès à l'eau pour la cryothérapie.

Les éléments culturels sont également abordés par plusieurs participants pour un parcours pédagogique sur les thèmes du patrimoine ou de la découverte de la faune et de la flore.

Un groupe de commerçants du Val Claret du haut a souhaité l'installation des équipements sportifs au niveau du Val Claret du haut et le maintien de la gare routière à l'entrée de l'avenue de la Grande Motte. A minima, ils attendent des animations plus attractives sur le haut ainsi qu'une liaison mécanique haut/bas plus lisible et plus pratique que les ascenseurs.



LE PLAN LOCAL D'URBANISME ÉVOLUE



Après trois années de mise en œuvre, il est apparu nécessaire d'adapter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour tenir compte du projet de territoire insufflé par la nouvelle équipe municipale, laquelle a souhaité placer le développement durable comme axe transversal de son action, et ainsi corriger des dispositions qui n'apparaissent plus pertinentes à l'application, au regard de la maîtrise attendue dans le développement du territoire.

La politique communale en termes de transition énergétique s'oriente ainsi indiscutablement sur la nécessaire réduction de la consommation de l'espace et de la modification de l'enveloppe urbaine, avec en toile de fond la poursuite de la réhabilitation de l'immobilier de loisir, la maîtrise du rythme de production des lits touristiques et la garantie de production de lits marchands.

Enfin, la compatibilité du PLU avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) Tarentaise-Vanoise, notamment en termes de suivi de l'enveloppe de constructions touristiques concédée à l'échelle d'une quinzaine d'années, a

mis en exergue l'essor touristique sans précédent de la commune au cours de ces trois dernières années, garantissant ainsi son développement ; il est donc temps aujourd'hui d'en infléchir considérablement le rythme, au profit notamment de logements accessibles aux habitants permanents.

Pour ce faire, la collectivité a pris la décision de privilégier les rénovations-réhabilitations aux nouvelles constructions et favoriser ainsi la « reconstruction de la station sur la station », ce qui aura pour effet de limiter l'extension de la tâche urbaine, à condition néanmoins d'évaluer la nouvelle approche architecturale et environnementale qui en découlera pour préserver l'identité des quartiers.

En recadrant ainsi sa stratégie en termes de développement urbain et architectural et en se dotant d'outils de pilotage pour une meilleure maîtrise foncière, sans toutefois perdre de vue la durabilité de ses lits marchands, la municipalité espère aussi voir diminuer la pression foncière sur son territoire, en constante augmentation ces dernières années.

Les besoins de la population tignarde en matière de logements sociaux restent en effet au cœur de ses préoccupations, en particulier dans le domaine de l'accès à la propriété et du locatif social, ce qui l'incite à repenser l'habitat mixte de demain, toujours dans l'objectif de favoriser les logements permanents et saisonniers.

Le maintien de la population sur le territoire passe aussi par une stratégie foncière adaptée. Il est donc primordial pour la collectivité que ses outils réglementaires et architecturaux puissent être à la hauteur des enjeux du territoire, tout en préservant « le bien vivre » à Tignes.

Quelques évolutions réglementaires sont enfin nécessaires pour faciliter la bonne compréhension de certaines règles, que ce soit par le public ou lors de l'instruction technique des autorisations d'urbanisme.

Par délibération en date du 22 septembre 2022, le Conseil Municipal a donc prescrit la modification du PLU, sur le principe d'une évolution ponctuelle, ne venant pas modifier son économie générale ni rendre constructibles des zones agricoles et naturelles afin de ne pas rentrer dans le cadre d'une révision générale.

Les grands objectifs poursuivis par la collectivité se déclinent ainsi :

- **Maîtriser le développement touristique et assurer le maintien et la production des lits marchands,**
- **Accompagner et faciliter la production de logements permanents,**
- **Assurer la qualité architecturale, urbaine et paysagère.**

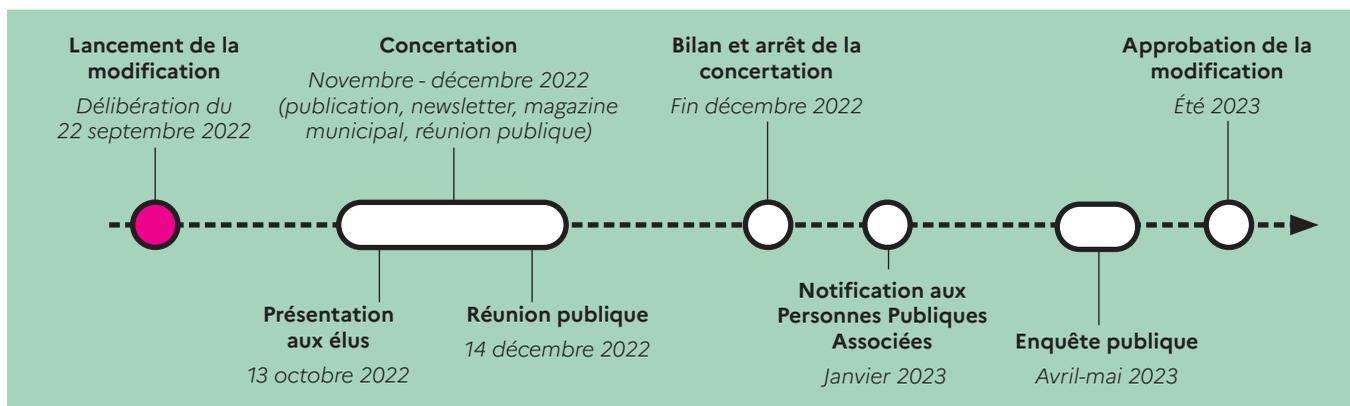
Les pièces du PLU amenées à évoluer seront les règlements écrit et graphique ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation.

Cette procédure fait l'objet d'une concertation et information de la population dont les modalités sont les suivantes :

- Une information dans la presse (rubrique locale) au démarrage de la procédure,
- Un registre mis à disposition du public en mairie afin de recueillir les observations, avis et idées des particuliers,
- Une exposition sous forme de panneaux A0 laissée à la disposition du public en mairie,
- Une information régulière dans le magazine municipal et sur le site internet de la commune, portant sur l'évolution du projet et de la procédure,
- Une réunion publique à minima, animée par le bureau d'études, organisée pour présenter les contraintes générales qui s'imposent à la commune et l'évolution envisagée.

Une fois la version de la modification du PLU arrêtée, elle sera notifiée aux personnes publiques associées et soumise à enquête publique, conformément aux articles L.103-6 et R.153-3 du code de l'urbanisme.

Cette enquête publique sera organisée d'avril à mai 2023, pour une durée minimale d'un mois, et permettra au public de prendre connaissance des modifications apportées, des avis des personnes publiques associées et de faire état de ses remarques.



EN BREF...



Le rôle et l'importance des arbres

Chaque année, dans le cadre d'une convention de plantation conclue entre l'Office National des Forêts (ONF), les Pépinières Puthod et la commune de Tignes, les agents de l'ONF garnissent les pentes exposées aux avalanches de quelques 300 jeunes plants dont ils assureront le suivi et l'entretien pendant 5 ans.

Pour sensibiliser les enfants au rôle prépondérant des arbres sur le climat, la biodiversité, ou encore la protection des sols, les agents de l'ONF ont associé les enfants du péricolaire à la plantation de jeunes arbres à proximité de la base nautique. Ils pourront ainsi voir grandir les plants de pins Cembro, de pins à crochets, d'érables, de bouleaux ou de sorbiers qui ont sensiblement le même âge qu'eux.

Repenser le ski sur le glacier

Symboles du ski d'été sur le glacier, les téléskis de Rosolin et Champagny, démontés définitivement au cours de cet automne, marquent incontestablement la fin d'une époque faste du ski 365 jours par an. La fonte inexorable du glacier a eu raison de ces deux remontées mécaniques. Le ski d'été et d'automne n'aura plus cours comme il y a 30 ans en arrière. Il convient à présent de repenser l'organisation pistes/remontées mécaniques sur le glacier, pour continuer de proposer du ski sur le massif emblématique de Tignes.



Travaux du Service des Eaux

Les anciennes stations d'épuration des Brévières et du Lac ont été démontées au courant de cet automne. Quelques aménagements autour des nouvelles installations des Brévières ont permis de finaliser le chantier de la station d'épuration.

Un nouveau chantier d'ampleur débute cet automne, en contrebas du bois de la Laye, pour sécuriser, à terme, la principale ressource d'eau potable. Les premiers terrassements et déboisements permettront d'aménager une piste d'accès en bas des Combes, afin d'installer un nouveau pont dès le printemps prochain pour franchir le ruisseau des Combes. Les travaux se poursuivront en 2023, par la création d'une piste en rive droite pour relier l'ancienne carrière, l'installation d'une passerelle qui enjambera les gorges de la Daille et surtout, la mise en place d'une canalisation sur l'ensemble du linéaire.

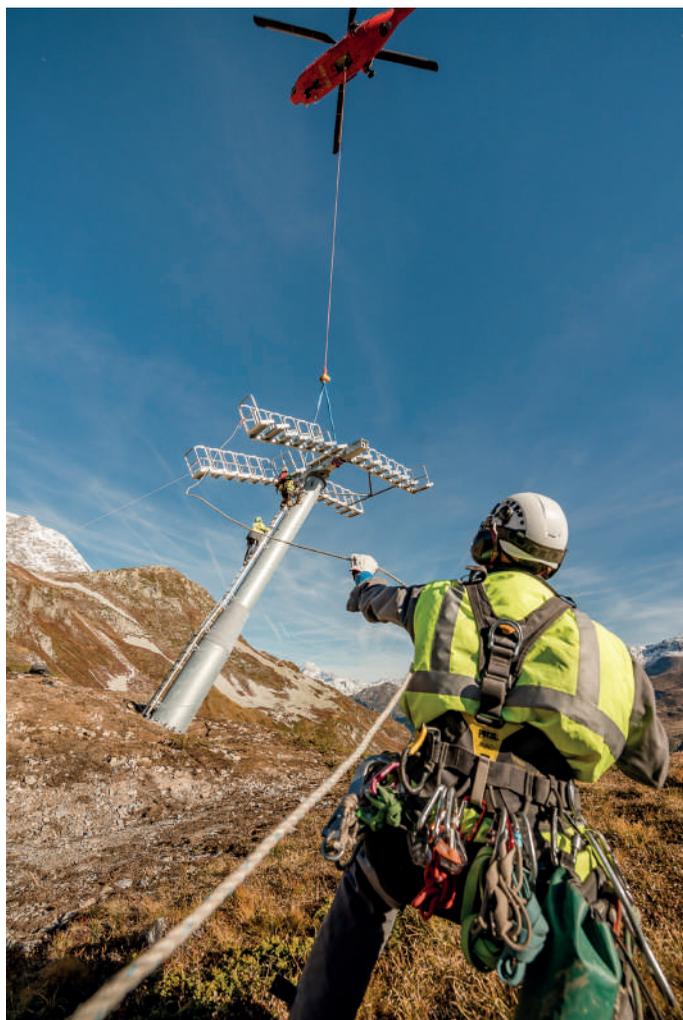


© Andyparant.com

Le nouveau télésiège Aiguille Rouge

La STGM a entrepris depuis cet été la construction d'un nouveau télésiège au départ du plateau du Marais pour remplacer le télésiège Aiguille Rouge. Le tracé n'évolue que très peu ; la gare aval se situe sensiblement au même niveau que l'ancienne remontée. L'arrivée en gare amont a été modifiée pour convenir davantage aux skieurs débutants. La nouvelle remontée pourra transporter 3 000 personnes/heure contre 1 700 pour la remontée précédente. Le temps de montée est sensiblement réduit et passe de 8 minutes à 3 minutes 30.

Le nouveau télésiège Aiguille Rouge sera accessible aux piétons dans les deux sens, créant ainsi un lien depuis les Brévières jusqu'à Tignes le Lac par les deux télésièges Aiguille Rouge et Chaudannes. Une plateforme panoramique, implantée à proximité de la gare d'arrivée fait également l'objet d'une étude en cours.



© Andyparant.com

© Andyparant.com



2022

UNE ANNÉE NOIRE POUR LE GLACIER DE LA GRANDE MOTTE



Depuis plusieurs années, la collectivité est au chevet du glacier de la Grande Motte dont nous pouvions mesurer l'accélération de la fonte. Une étude réalisée par des glaciologues en 2019 proposait des scénarios d'évolution sur lesquels se préparait la collectivité. Il est utile d'en rappeler les principales conclusions. Le glacier a perdu 2/3 de son volume entre 1982 et 2019 et plus d'1/3 de sa surface. Les pertes d'épaisseur varient entre 38m au niveau de Rosolin et 8m à 3300m. Sur les parties basses, le recul du glacier a atteint 250m sur Leisse et 300m sur Rosolin. L'étude avait pour objectif de nous préparer à l'avenir. Elle annonçait notamment la coupure du glacier en deux pour 2030/2035 par une ligne rocheuse, entraînant la disparition du glacier de Rosolin en 2045, et celui de la Leisse pour 2030. Le glacier sera cantonné au-delà de l'altitude 3 150m et disparaîtra entre 2060 et 2090 selon l'évolution du climat.

Malheureusement, cette année 2022 aura accéléré ces prévisions. En effet, les signes de cette

ligne rocheuse qui coupe le télésiège de Champagny sont déjà apparus. Les crevasses sont omniprésentes, particulièrement sous la ligne du téléphérique, qu'emprunte la piste noire Descente.

La fonte de la glace a fragilisé l'ancrage des pylônes des télésièges devenus instables. Elle est en train d'isoler l'arrivée du téléphérique et de rendre la zone particulièrement hostile.

Cette situation n'est pas propre au glacier de Tignes et rend impossible le ski d'automne comme nous l'avons connu. De gros efforts étaient entrepris afin de maintenir l'ouverture d'octobre, avec, depuis 3 ans, le déploiement du snowfarming. Si son efficacité est prouvée pour enneiger de petites zones stratégiques (on retrouve 3 à 4m de neige sous les bâches), il trouve sa limite dans son volume d'utilisation. En effet, près de 2 hectares sont bâchés pour un glacier qui représente 400 hectares. Cette année, ces stocks de neige sont bien insuffisants et l'ampleur de la fonte est telle que le glacier n'est plus skiable sans chutes de neige supérieures à 2 mètres.

Alors, quel est le plan maintenant ?

Il est avéré que le glacier devient une partie du domaine skiable qui sera de plus en plus difficile à exploiter. La collectivité doit faire face à cette réalité et préparer un projet durable. La commune a ainsi déjà donné son accord pour le démontage des téléskis de Champagny et Rosolin, dont la viabilité devenait discutable.

En été :

- Le ski d'été reste envisageable selon les conditions d'enneigement hivernal. Il pourra s'effectuer avec le téléphérique, les télésièges Vanoise et Panoramic et le télésiège Termignon (3500)
- Le déploiement d'Altitude Expérience –projet contemplatif, sensationnel et pédagogique– est le projet phare de l'été sur le glacier. Deux passerelles sont en projet, l'une à 3032m, l'autre à 3450m, à l'arrivée du téléphérique.

En automne, un retour en arrière n'est pas envisageable. Même en cas de très bon hiver, la glace perdue ne pourra pas se reconstituer. L'objectif partagé par la commune, la Régie des



La fonte du glacier laisse apparaître une ligne rocheuse sous le télésiège de Champagny ci-dessus le 27 juillet 2022, ci-dessous sous un autre angle, le 17 août 2022.



Pistes, Tignes développement et la STGM est triple :

- Organiser une ouverture pour le milieu professionnel courant novembre sur le glacier ou sur double M.
- Sécuriser et orchestrer une ouverture pour le grand public pour le dernier week-end de novembre.
- Sécuriser la sortie du téléphérique dont la gare d'arrivée est en train de s'isoler. En parallèle, Tignes s'est positionné pour une ouverture prolongée au printemps, afin d'accueillir le ski professionnel à minima jusqu'au 19 mai.

Rappelons que la Grande Motte se trouve dans une zone protégée, et ce presque jusqu'au pied de double M. Ce nouveau projet global ne peut se faire qu'en travaillant avec les services de l'État, et notamment le Parc national de la Vanoise. Une étude d'impact est en cours de réalisation afin d'objectiver les effets de tous les aménagements prévus, mais aussi du démontage de certains appareils et du nettoyage de la zone. Ce sont des procédures qui prendront du temps, mais ce sont les 30 prochaines années que nous devons écrire avec ce projet.

" 2022 marque un tournant dans l'histoire de Tignes. Le glacier de la Grande Motte, emblématique du ski à l'année, est devenu une victime et un symbole du réchauffement climatique. Nous mesurons bien l'impact socio-économique de la fin du ski d'octobre. Alors que nous pensions avoir 5 ans pour préparer la transition, nous y sommes brutalement confrontés. C'est un bouleversement, mais nous avons les capacités de nous adapter collectivement, en faisant preuve de solidarité, de ténacité et d'esprit d'innovation. Sachons offrir une activité touristique responsable multi-saison dans notre stade naturel et pérenniser ainsi le modèle de vie à l'année à Tignes. "

Olivier Duch

1^{er} Adjoint
en charge de la Vie économique
et du Développement Durable



OPÉRATIONS NETTOYAGE



Initiatives personnelles de volontaires qui se mobilisent pour collecter les débris trouvés sur leur chemin, opérations de nettoyage grand public ou ramassages des déchets par les professionnels de la montagne sont autant d'actions pour réduire les déchets dans la nature.

Si l'opération Chouchoute ta montagne (photo ci-dessus et ci-contre) s'est avérée moins fructueuse que les années précédentes avec tout de même 350 kg de déchets collectés, c'est sur le glacier de la Grande Motte que les volumes ramassés ont été particulièrement importants. La fonte précoce du manteau neigeux puis le recul du glacier ont mis au jour des déchets accumulés depuis plusieurs années. Dès la fin de la saison de ski d'été, le personnel de la STGM et de la Régie des Pistes s'est employé à retirer les débris de jalons, de piquets, d'équipements de ski, de stigmates d'installations obsolètes...

À la fin de l'été, des guides et des moniteurs de ski ont effectué un dernier passage jusqu'au sommet du glacier qui a permis de retirer environ 1 tonne de débris divers. La pratique du ski et

plus largement les pratiques outdoor ont bien évidemment un impact sur l'environnement. Soyons vigilants à ne pas oublier ou abandonner inconsciemment nos déchets.





Lutter contre la pollution plastique

Motivé par la préservation des paysages, chacun se mobilise pour ramasser ses déchets et ceux des autres. Ce geste essentiel dans la lutte contre la pollution plastique n'est pourtant qu'une mesure parmi d'autres pour préserver les milieux naturels. Au risque de décourager la bonne volonté des uns et des autres, il est nécessaire d'adopter une véritable stratégie de lutte globale, plus volontariste contre la pollution plastique, en impliquant tous les acteurs, à l'échelle du territoire. Cela passe prioritairement par la réduction à la source de la consommation de plastique, en privilégiant des matériaux sans plastique (préférer des jalons en bois à des jalons en plastique par exemple, ou un terrain de sport en herbe plutôt qu'un terrain en pelouse synthétique). D'autres mesures doivent être expérimentées pour capter les plastiques présents dans la nature ou les cours d'eau (installer des filets anti-déchets en aval du réseau d'évacuation des eaux pluviales ou des décharges à neige).

Le plastique, une fois dans la nature, ne disparaît pas. Il se dégrade, se disperse et s'accumule, contaminant tous les milieux. Les microplastiques se retrouvent ainsi dans le sol, l'air et l'eau. L'ensemble de la chaîne alimentaire est aujourd'hui confrontée à la pollution plastique. Nous ingérons tous du plastique.

Or si les conséquences de cette pollution plastique sont désastreuses pour la biodiversité, elles le sont également pour notre santé. Il y a donc une urgence environnementale et sanitaire pour s'attaquer au problème mondial des déchets. Si l'ampleur de la tâche semble insurmontable, chacun, à l'échelle de son territoire, a néanmoins sa place dans cette lutte et doit y prendre part. Continuons à nous mobiliser !



RÉDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DÉCHETS



Les déchets organiques représentent environ 30% de nos ordures ménagères ; une part importante qui peut être détournée de l'incinération si elle est valorisée par le biais du compostage. La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise encourage la pratique, en permettant aux usagers de s'équiper facilement de composteurs et en installant régulièrement des composteurs collectifs. Au début de cet automne, cinq nouveaux sites ont été équipés en bacs de compost sur le territoire : à l'entrée des Brévières (parking Nord), au Lavachet (Boucle du Chevril), aux Almes (à proximité du parking des Lanches), devant la résidence du Glattier et au Val Claret à proximité de la résidence du Bois de la Laye.

Lors de l'inauguration de ces nouveaux composteurs collectifs, les animatrices Tri et Réduction des déchets de la Communauté de Communes ont proposé plusieurs animations aux enfants du périscolaire et ont formé les usagers au bon fonctionnement du compostage. Différents panneaux, apposés sur les bacs, rappellent les consignes élémentaires pour réussir à transformer les matières organiques en compost.

Les animatrices Tri et Réduction des déchets ont annoncé une évolution à venir dans les règles de tri. Au début de l'année 2023 tous les plastiques (pots de yaourts, plastiques fins...) seront admis dans les moloks jaunes. Un courrier sera adressé à tous les habitants dès l'entrée en vigueur de cette modification.

Que composter ?

Les épluchures de fruits et de légumes, les restes de repas d'origine végétale, le marc et les filtres de café, les sachets de thé ou d'infusions, les coquilles d'œufs.

Sont interdits :

Les laitages (yaourts, lait, beurre), le pain, la viande, les os, le poisson, l'huile, les cendres, les couches et les litières d'animaux.



Retrouvez toutes les informations pratiques concernant les déchets et le compostage collectif sur le site de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

www.hautetarentaise.fr/2759-compostage.htm



EN BREF...

Objectif zéro carbone

Depuis la fin du mois d'août, les bus et véhicules de la STGM utilisent le carburant HVO pour «hydrotreated Vegetable Oil» (huile végétale hydrotraitée) fabriqué à partir d'huiles végétales durables ou à partir de retraitement de déchets (graisses animales, huiles de cuisson usagées, huiles résiduelles etc.). L'emploi de ce substitut au diesel sera étendu cet hiver aux dameuses ; une mesure qui s'applique à l'ensemble des dameuses exploitées par la Compagnie des Alpes.

Ce même carburant est utilisé depuis cet automne pour le chauffage des bâtiments administratifs avenue de Grande Motte et le bâtiment résidentiel du Chevril. La STGM projette de réduire ainsi de 82% ses rejets de CO2.

En parallèle, l'exploitant du domaine skiable travaille sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les différents bâtiments des remontées mécaniques, à l'image de qui a déjà été effectué sur le garage de la télécabine des Boisses. À la suite des tests effectués conjointement sur Tignes et Val-d'Isère l'hiver dernier, la STGM va acquérir un premier bus électrique pour cet hiver, puis renouveler progressivement l'ensemble de sa flotte de navettes et de véhicules professionnels avec des véhicules à motorisation électrique.



Vous avez 65 ans et + ?

Vous souhaitez obtenir de l'aide pour pratiquer une activité sportive ou avoir accès à la culture ?

N'hésitez plus ! La municipalité de Tignes vous offre, via le CCAS (selon conditions de ressources), des bons d'achat de 50 à 150€ à déduire des activités proposées par les partenaires adhérents à l'opération.

Pour pouvoir y prétendre, il suffit d'être inscrit sur la liste des seniors et de transmettre au CCAS, par courriel, par voie postale ou à défaut à l'accueil de la Mairie, une pièce d'identité et votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition avant le 10 novembre 2022.

CCAS de Tignes au 04 79 40 09 89
ccas@tignes.net

Accueil de la Mairie au 04 79 40 06 40
mairie@tignes.net

UN BEL ÉTÉ 2022

La canicule, des envies de nature et de grand air ont conduit bon nombre de vacanciers et d'adeptes d'activités Outdoor à Tignes cet été. Si le démarrage de la saison estivale s'est fait quelque peu attendre, à l'heure du bilan, la saison qui vient de s'écouler est plutôt satisfaisante. Le taux d'occupation s'établit à 53% au mois de juillet et à 55% pour le mois d'août avec un pic de fréquentation atteint au cours de la première semaine du mois d'août avec un taux d'occupation des lits marchands ouverts à périmètre constant à 75%.

Du côté des activités proposées, la fréquentation du Bike-Park a été forte et en augmentation par rapport à 2020 ; l'année 2021 avait été exceptionnelle après la période de confinement. L'espace aquatique Le Lagon a connu un large succès malgré la réduction des horaires d'ouverture en raison d'un effectif insuffisant de maîtres-nageurs.

Le lac de Tignes joue parfaitement son rôle d'atout majeur pour le tourisme estival. La base nautique est, une nouvelle fois, le site d'activités le plus plébiscité cet été. Certains jours de très forte affluence, plus de 1 500 personnes ont fréquenté quotidiennement la base nautique et les toboggans d'Acroland.

Pour les activités Indoor, Tignespace tire son épingle du jeu avec une fréquentation de 20 297 passages sur la saison toutes activités, concerts et séminaires confondus.



LE 27
NOVEMBRE
2022

YÉTI RACE



LA YÉTI RACE : UNE COURSE À OBSTACLES
AU COEUR DU STADE NATUREL !



PLUS D'INFO SUR TIGNES.NET

LA MOBILITÉ

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES À L'USAGE DE LA VOITURE



Les communes de Val-d'Isère et de Tignes se sont associées pour proposer une enquête de mobilité hivernale à destination des travailleurs. Cette enquête a révélé un fort besoin des personnes qui travaillent à Tignes ou Val-d'Isère avec 350 réponses à l'enquête et une forte attente avec 88% des personnes intéressées par une/des solution(s) de mobilités alternatives à l'usage de la voiture.

Plus spécifiquement, l'enquête dévoile :

- Que 53% des sondés effectuent leurs trajets en voitures individuelles, 23% ont recours au covoiturage et 12% utilisent les transports en communs mis en place par certaines entreprises ;
- Un besoin des habitants de la vallée pour se rendre sur leur lieu de travail en station ;
- Un besoin important d'habitants de Tignes qui travaillent sur Val-d'Isère (la réciproque est moins vraie) ;
- L'utilisation trop modeste du covoiturage et une méconnaissance des outils numériques mis en place au niveau de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise pour favoriser ce dernier (application

MOVICI utilisée par 6% des sondés) ;

- La volonté de participer substantiellement au coût de la « navette employés » avec 72% des sondés qui seraient prêts à payer entre 40 et 60 euros par mois (seulement 5% gratuité totale) ;
- La volonté des sondés de réduire leur impact carbone ainsi que leurs frais de transport (et de parking) ;
- Des craintes sur des horaires inadaptés, des problèmes de retard, des temps de trajet trop longs ou encore le manque de garantie d'avoir une place dans le bus.

En s'appuyant sur ces différents constats, des solutions seront mises en place dès cet hiver pour améliorer la mobilité au sein de la Haute-Tarentaise.

1) Mise en place d'un car par la commune de Tignes pour les employés de la station

Un car de 50 places partira le matin de Bourg Saint-Maurice, desservira les communes de Sées et Sainte-Foy-Tarentaise, déposera les employés qui travaillent à Tignes au niveau de Tignes 1800,

au Lac et au Val Claret. Le soir, la navette effectuera ce même trajet en sens inverse.

Le tarif de cette navette devrait être de l'ordre de 60€ par mois. Le car partirait de Bourg-Saint-Maurice à 7h05 et arriverait à 8h à Tignes le Lac. Le soir, le départ de Tignes est envisagé à 17h45 pour une arrivée à Bourg-Saint-Maurice à 18h45.

2) Mutualisation des moyens de mobilité existants

Depuis plusieurs années, la STGM propose un service de navettes à ses employés, au départ de Bourg-Saint-Maurice. Or, cette navette de 50 places est très rarement pleine. Des places sont généralement disponibles (entre 10 et 20).

La STGM s'engage à mettre à disposition ces places pour d'autres employés (sous réserve de disponibilités). Là aussi le tarif est annoncé à environ 60€ par mois avec participation possible de l'employeur sur justificatif.

Ce car quitte Bourg-Saint-Maurice à 7h30 et arrive à Tignes Val Claret à 8h25. Le soir, le circuit inverse s'effectue à 17h10 pour une arrivée à 18h05 à Bourg-Saint-Maurice.

3) Une seule plateforme en ligne pour effectuer les réservations des navettes

Ces diverses solutions seront proposées sur une unique plateforme de réservation en ligne (Altibus.com) afin de permettre une meilleure lisibilité pour les utilisateurs, garantir une simplicité et souplesse d'utilisation ainsi que la possibilité de paiement en ligne sécurisé. L'idée est de pouvoir avoir accès en quelques clics à l'ensemble de l'offre de mobilité de Bourg-Saint-Maurice à Tignes.

4) Des navettes entre Tignes et Val-d'Isère

Une navette reliant Tignes et Val-d'Isère a été expérimentée durant les 2 mois de la saison estivale (juillet et août). Les résultats des comptages révèlent un taux de fréquentation très important (+ de 50% en moyenne) pour un nombre de passagers total de 9 000 en deux mois. Ce constat est encourageant et renforce la volonté des communes de Tignes et Val d'Isère de renouveler l'expérience en été mais aussi en hiver. En hiver, cette navette s'adresserait à la fois aux employés (horaires pendulaires) et aux touristes (piétons et skieurs) ouvrant de nouvelles perspectives sur le domaine.

5) Amélioration des plateformes multimodales (parkings de transfert)

Bien qu'existants, les différents parkings situés le long du trajet entre Bourg-Saint-Maurice et Tignes sont à améliorer pour favoriser le covoiturage et faciliter l'accès aux arrêts de navettes. Ce sujet d'amélioration des points multimodaux est assimilé par les communes concernées et constitue un sujet prioritaire pour la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

6) Promotion du covoiturage à l'échelle de Tignes, de la Communauté de Communes et de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise :

Les communes de Tarentaise Vanoise ont toutes adhéré au déploiement de MOVICI, une application et un site de covoiturage développé par la Région Auvergne Rhône Alpes. Cette application est l'équivalent local et gratuit de BlaBlaCar et BlaBlaCar Daily.

Au-delà de son bénéfice environnemental, ce service présente de nombreux avantages :

- Il est sans commission, accessible depuis internet ou une application mobile à télécharger ;
- Il est économique : seuls les frais inhérents aux trajets comptent dans le dispositif ;
- Il est local, simple et sûr. Le paiement s'effectue en ligne.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Le partenaire covoiturage de mes trajets du quotidien

VIENS, JE T'EMMÈNE !

Covoitureurs de Bourg Saint Maurice-Les Arcs, Les Chapelles, Sééz, Montvalezan-La Rosière, Villaroger, Sainte Foy Tarentaise, Tignes, Val d'Isère, rejoignez la communauté du territoire :

GoWiz Covoiturage Haute Tarentaise

App Store
Google Play

movICI La Région Auvergne-Rhône-Alpes
movici.auvergne-rhonealpes.fr

HAUTE TARENTEAISE
Communauté de Communes

EN EXERCICE AVEC LES SAPEURS-POMPIERS

Fin septembre, un exercice en conditions réelles a permis de tester le bon fonctionnement des procédures et des matériels en cas d'accident dans les tunnels reliant Tignes à Val-d'Isère. Le scénario élaboré par l'adjudant-chef Anthony Aliaume et le sergent-chef Damien Moreau a permis d'engager moyens humains et matériels des centres de secours de Tignes, Val-d'Isère et Bourg-Saint-Maurice suite à un accident impliquant plusieurs véhicules et un cycliste. Un équipage de gendarmerie, la police municipale et les services du Conseil départemental de la Savoie ont pris part à cette simulation de grande ampleur. Le dispositif mis en place est impressionnant. Il mobilise plusieurs véhicules dont trois véhicules de secours et d'assistance aux victimes, une trentaine de sapeurs-pompiers (dans le rôle d'observateurs, de victimes ou de participant à la manœuvre). Pour le Capitaine Julian Defour, chef des centres de secours en montagne de Tignes/Val-d'Isère, directeur d'exercice, ce type de manœuvre est fondamental pour tester les moyens humains et matériels.

Cet exercice encadré par plusieurs observateurs, a fait l'objet d'un retour d'expérience destiné à corriger les petits dysfonctionnement constatés dans le cadre de l'exercice.



1. L'exercice se déroule au plus proche de la réalité. La circulation est fermée dans un premier temps pour assurer la protection de la zone d'intervention, puis rétablie sur une voie pour maintenir le trafic routier. Les sapeurs-pompiers s'activent sur les lieux pour prendre en charge les victimes sous l'œil attentif des observateurs dont le Capitaine Julian Defour.

2. Le Commandant des Opérations de Secours coordonne les chefs d'agrès et les équipes d'intervention issues de centres de secours différents. La conduite des opérations et la répartition des rôles sont essentielles pour l'efficacité des opérations. La manœuvre permet aussi de tester les capacités à s'intégrer dans une organisation générale et travailler en interservices.



L'effectif opérationnel du Centre de Secours en Montagne de Tignes, est composé de :

- 7** sapeurs-pompiers professionnels
- 8** sapeurs-pompiers volontaires habitant à Tignes et 3 en cours de formation
- 4** sapeurs-pompiers volontaires saisonniers en été et **6** en hiver
- 1** infirmière sapeur-pompier

548 interventions réalisées depuis le 1^{er} janvier 2022 dont **85%** pour du secours à personne.

Si vous aussi, vous souhaitez vous engager pour porter secours en qualité de sapeur-pompier volontaire (sans limite d'âge), n'hésitez pas à contacter le Centre de Secours en Montagne de Tignes au 04 79 06 36 11 ou le chef de centre par mail à jdefour@sdis73.fr



3. Les pompiers vont devoir extraire les blessés des voitures accidentées. Pour faciliter cette opération technique, du matériel spécifique est mis en œuvre. La maîtrise des gestes précis, maintes fois répétés, est essentielle pour cette intervention délicate.

4. Sur les lieux de l'accident, dans l'attente de l'arrivée d'une équipe médicale, une infirmière est chargée d'évaluer l'état de santé de chaque victime. L'exercice prend fin lorsque toutes les victimes sont évacuées.

LA TAXE DE SÉJOUR

POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE



Les recettes de la taxe de séjour permettent à la commune de disposer de ressources complémentaires pour développer l'offre touristique et l'attractivité du territoire.

Qui collecte ? Qui reverse ?

La taxe de séjour est réglée par le vacancier en plus du prix de l'hébergement, au loueur, à l'hôtelier ou au propriétaire qui la reverse ensuite à la commune.

Les plateformes de réservation (Airbnb, Booking.com, Abritel...) sont tenues de collecter et reverser directement la taxe de séjour, mais il appartient au propriétaire d'en faire la déclaration.

Une fois par an, au début de la saison d'hiver, pensez à effectuer votre déclaration annuelle pour :

- signaler éventuellement la vente de votre appartement,
- déclarer la mise en location saisonnière ou touristique de votre résidence principale ou secondaire,
- mettre fin à la location de votre hébergement.
- confirmer que vous vivez toujours dans votre

logement et que votre situation reste inchangée. Pour effectuer cette démarche en ligne, connectez-vous à votre compte à l'adresse <https://taxesejour.tignes.net>

À savoir : vous mettez votre appartement en location ? Vous devez obligatoirement faire une déclaration en mairie en complétant le formulaire Cerfa 14004-04.

Retrouvez toutes les informations pratiques dans le guide taxe de séjour ou en suivant le QR Code ci-dessous. **Attention nouveaux tarifs 2023**

Les services propriétaires et taxe de séjour vous accompagnent dans vos démarches et répondent à toutes vos questions.

CONTACT PROPRIÉTAIRES PARTICULIERS
Maison de Tignes le Lac
Service propriétaires (1^{er} étage)
04 79 40 25 82
taxesejour@tignes.net



CONTACT SOCIOPROFESSIONNELS
La Marlière
Service comptabilité
04 79 40 06 52
taxesejoursociopro@tignes.net

UNE NOUVELLE APPLICATION

POUR TOUTES LES INFORMATIONS LOCALES



TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP
L'APPLICATION MOBILE
DE LA COMMUNE

RESTONS CONNECTÉS !



- | ALERTES
- | ACTUALITÉS
- | INFOS PRATIQUES
- | AGENDA
- | SONDAGE
- | ANNUAIRE
- | ET PLUS ENCORE...

01 | Téléchargez l'appli 02 | Recherchez votre commune 03 | Cliquez sur « s'abonner »

Site internet, page Facebook, lettre d'information numérique ou alertes SMS vous permettent de connaître toute l'information de la collectivité. Une nouvelle application vient s'ajouter à cette liste des supports d'information pour ne rien manquer de la vie locale.

Gratuite, sans inscription (pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée), sans publicité, l'application Illiwap vous permet de recevoir toutes les informations de la commune en temps réel sur votre smartphone.

Suivez l'actualité de la commune

Événements, réunions, coupures de routes... Recevez toutes les informations de la commune ou de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise directement sur votre téléphone. Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Comment recevoir toutes les informations de la commune ?

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



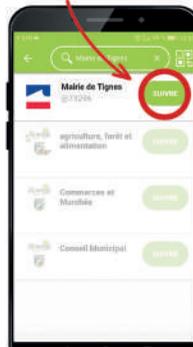
02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune



HISTOIRE DE TIGNES

LA MACHINE À REMONTER LA PENTE



À ses prémices, le ski n'est qu'une pratique de promenade voire de raid en haute montagne. En effet, la descente n'en est qu'une part, parfois pas la plus appréciée. Et difficile d'établir si c'est à la suite du développement du transport par câble que se « démocratise » le ski de descente ou l'inverse.

Ainsi, contrairement aux appareils à destination touristique, dans le cadre du ski, les usagers n'empruntent généralement ces « remontées » que pour la montée, et en saison hivernale. Soucieux donc de garantir une bonne rentabilité, les ingénieurs et constructeurs cherchent en priorité à augmenter le débit horaire et diminuer le temps de parcours afin d'attirer le plus grand nombre de clients.

Déjà en usage en cadres estivaux, les premiers équipements réalisés en montagne sont des téléphériques et funiculaires. Ils sont cependant rapidement supplantés par les téléskis, moins chers, plus adaptés et ne nécessitant pas

le retrait des skis. Le premier sort de neige à Davos en 1934, à Tignes et Val d'Isère en 1936. Si leurs cousins, les télésièges sont élaborés dès l'année suivante aux États-Unis, le premier ne verra le jour à Tignes qu'en 1964.

De nouveaux types de remontées émergent après la Seconde Guerre mondiale, les télébennes et les télécabines, avec un succès éphémère pour les premiers et une fortune plus durable pour les seconds. Mais les téléskis et les télésièges ont toujours le vent en poupe. Au point, peu coûteux, aisés à installer et exploiter, ceux-ci prennent de plus en plus l'ascendant, notamment avec les nouvelles versions débrayables.

Dans le cas de Tignes, ces aménagements sont orchestrés en corrélation avec le développement des différents hameaux et quartiers, et l'accroissement du nombre de logements. Ainsi, le plan d'équipement du domaine skiable se fait en trois temps :

- La liaison des Brévières, des Boisses, du Lac et de Val d'Isère nécessaire pour assurer la survie et le développement de la communauté ;
- Le développement du pourtour du Lac, afin de pérenniser la station ;
- L'équipement de la Grande Motte, et l'accès au joyau du domaine skiable et du ski d'été.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel après la mise en place du Plan Neige au milieu des années 1960, c'est de plus en plus la course aux progrès technologiques et aux investissements dans les remontées mécaniques, dont certaines marqueront encore leur époque et la station.



La télébenne des Brévières

Symbole de l'essor fugace de ce type de remontée, le télébenne des Brévières, mise en service dès l'hiver 1954-1955, est un biplace de type Julliard construit par les établissements Clerc-Renaud d'Aix-les-Bains. D'une longueur de 1030m et promettant un dénivelé de 222m, il dispose d'une vitesse maximum de 1.8 m/s et propose un débit horaire de 160 personnes. Outre les skieurs, celle-ci permet également le transport de la population des Brévières vers le nouveau chef-lieu et les différents services publics situés aux Boisses. Pour exemple, à l'hiver 1957/58, 7000 passages sont dénombrés contre 3000 l'été suivant.



Le remonté pente

Installé entre le hameau de Ronnaz et le Bois de la Laye en 1936, ce télésiège fait partie des tous premiers télésièges aménagés dans les Alpes françaises et le plus long à sa construction. De fonctionnement privé, il est exploité successivement par Henri Royer puis Pantz et Recordon. Les skieurs, harnachés d'une grosse ceinture de cuir, remontent les 700 m de long et 180 m de dénivelé par un système de câble sans fin reposant déjà sur des pylônes mécaniques permettant un mouvement continu.

◀ **Télésiège du Chardonnet**

Premier télésiège du Tignes d'après barrage, le remonté pente du Chardonnet, œuvre des ateliers Pomagalski, est implanté au Lac par R. Pantz en 1953, alors que la route menant des Boisses au futur Tignes 2100 s'achève tout juste. D'une longueur de 900m, il affiche 300m de dénivelé et offre un surprenant débit horaire de 500 personnes. Ce télésiège fait partie d'un ensemble de remontées privées fonctionnant indépendamment du reste du domaine. Elles ne sont intégrées aux équipements de la STGM qu'à partir de 1979, par location, avant d'être rachetées par la suite.





La télécabine de Tovière

La télécabine de Tovière, élaborée par les Ateliers Neyrat-Béliet, entre en service en février 1957. Son débit de 500 personnes à l'heure est rapidement insuffisant et nécessite son remplacement par une nouvelle télécabine 4 places. En 1986, la STGM lui substitue une nouvelle télécabine de Skirail dénommée l'Aéroski. Elle devient rapidement un emblème de Tignes par son design futuriste et ses caractéristiques impressionnantes : une vitesse de 5 m/s et un débit de 3000 p/h.



Le télésiège de Palafour

La construction de ce télésiège biplace fixe est actée après une saison 1963-1964 peu enneigée. Il permet d'atteindre des altitudes toujours enneigées en hiver et garantit une liaison entre toutes les remontées de Tignes. Il sera remplacé par un 3 places fixe en 1982 puis doublé l'année suivante par un deuxième 3 places.



Le téléphérique de la Grande Motte

Le téléphérique de la Grande Motte, installé en 1975 par Von Roll, survole le glacier de la Grande Motte et arrive au point culminant de l'Espace Killy à 3456m d'altitude à la vitesse de 10m/s, en transportant 115 personnes. Les cabines sont remplacées en 2019, encore plus ouvertes sur le paysage.



Le petit train du Lavachet

En service de 1975 à 1991, cette remontée mécanique, composée de 4 trains munis chacun de 3 cabines de 6 places, achemine 600 à 700 personnes à l'heure depuis le Lavachet jusqu'au-dessus du parking du Déversoir du Lac, sur 477m de longueur à la vitesse de 5m/s.



Le funiculaire

Prévu pour les Jeux Olympiques d'hiver de 1992 mais livré seulement en avril 1993 en raison d'incidents de parcours, celui-ci se distingue des autres projets prévus en surface pour ses frais d'exploitation réduits, un fonctionnement indépendant des conditions climatiques, une grande sécurité, un temps de trajet réduit et une prise en compte de l'environnement. Il assure également l'approvisionnement du restaurant d'altitude et l'évacuation de ses eaux usées. Ses caractéristiques : 2 voitures de 334 personnes dont 40 assises, parcourant 3484m de longueur pour 932m de dénivelé, avec un débit de 3000 p/h et 12m/s.



ÉTAT civil

**Pour se mettre en conformité avec le règlement général sur la protection des données, le service état civil ne publiera les avis de naissance, de mariage et de décès qu'après l'accord des intéressés ou de la famille.*

Naissances

Timéo GENEX
né le 2 mai 2022
à Bourg-Saint-Maurice

Ethan HÉRAULT
né le 6 juin 2022
à Bourg-Saint-Maurice

Nina PAYOT
née le 18 juillet 2022
à Bourg-Saint-Maurice

Paul RICHARD
décédé le 20 juillet 2022

Marcel BLANC
décédé le 20 juillet 2022

Adèle MILLOZ
décédée le 12 août 2022

Jacques ROBERT
décédé le 14 août 2022

Olivier GUÉDON
décédé le 5 septembre 2022

Emma DUCH ép. PARPINEL
décédée le 20 octobre 2022

Anniversaire
Gabrielle RICHERMOZ
90 ans

Décès

Hérald FERRANDO
décédé le 2 juillet 2022

Alice REYMOND ép. DUCH
décédée le 14 août 2022

Alexander CARLING
décédé le 24 août 2022



Une Tignarde d'exception

Adèle a tragiquement perdu la vie à 26 ans lors de l'ascension de l'aiguille du Peigne, dans le massif du Mont-Blanc, le 12 août dernier.

Originaire de Tignes, elle débute le ski de randonnée à 6 ans, encouragée par son père guide de haute-montagne et une mère monitrice de ski, disparue elle aussi en montagne. À partir de 2011, Adèle entame un palmarès impressionnant en ski-alpinisme. Elle intègre les rangs du PGHM comme gendarme volontaire en 2015. Championne du monde en sprint et en individuel en 2017, championne d'Europe de sprint en 2018, championne de France en sprint, en individuel et par équipe en 2018, elle met sa carrière de sportive de haut niveau entre parenthèses pour se consacrer à la formation de guide de haute-montagne. Elle devient ainsi la plus jeune aspirante guide de haute montagne de France (elle s'apprêtait à passer l'examen final à la fin de l'été). Un parcours admirable salvé une dernière fois par la communauté montagnarde et les Tignards, un matin d'août 2022 en l'église de Tignes.